



SUPER WHITE

Simulation effet neige

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

I - IDENTIFICATION

- 1.1.1 Produit en poudre effet neige à floconner biodégradable (Référence n° SBI061)
- 1.1.2 Le produit « Super White » est utilisé pour créer un "flocage de neige" sur des supports tels que les sapins, surfaces planes ou toitures de chalets etc., à l'aide des machines à floquer Snow Force, M350, M400 ou M600.
- 1.1.3 Produit commercialisé par la société PYROFOLIE'S, sise 18 Rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS.
- 1.1.4 Téléphone : 00 33 1 55 07 86 00
- 1.1.5 Appel d'urgence : 00 33 1 45 42 59 59. Ce numéro donne accès à la liste des centres antipoison les plus proches et leur numéro de téléphone.

II – IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No.1272/2008.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No.1272/2008.
- 2.3 **Autres dangers**
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Peut former un mélange poussiére-air explosible en cas de dispersion.

Ne pas floquer directement sur les pelouses, plantes, fleurs ou feuilles naturelles vivantes
(Risque de détérioration et brûlures des végétaux, dues à l'ignifugeant).

III – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 **Ouate de cellulose purifiée** : No.-CAS : 9004-34-6, No.-CE : 232-674-9
- 3.2 **Amidon de pomme de terre** : No.-CAS : 9005-25-8, No.-CE : 232-679-6
- 3.3 **Ignifugeant en poudre** : No.-CAS : 631-61-8, No.-CE : 211-162-9



Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

Aucun des produits énoncés en III ci-dessus, ne sont considérés comme dangereux pour l'être humain, quand bien même ces produits sont appliqués sur des décors et secs au bout de plusieurs heures.

Dangers pour l'homme par inhalation : Sous forme de poussière pendant les applications sur les décors, le produit peut provoquer chez certains sujets, une irritation légère des yeux, du nez et de la gorge, après quelques minutes d'exposition.

Dangers pour l'homme par contact avec la peau : Le produit peut provoquer chez certains sujets, une légère irritation de la peau lorsqu'il y a frottement de la peau sur le produit.

Dangers pour l'homme par contact avec les yeux : Irritation des muqueuses oculaires, hyperhémie conjonctivale et larmoiements chez certains sujets lors de l'application (Sous forme de poussière uniquement)

Dangers pour l'homme par ingestion : Une ingestion accidentelle pourrait provoquer chez certains sujets des douleurs abdominales, par fortes doses d'ingestion uniquement.

Danger pour l'environnement : Aucun danger spécifique signalé, même pour les installations classées pour la protection de l'environnement. (Consultable dans la brochure n°1001 du Journal Officiel, aux numéros 1431, 1432, 1433 et 1434.).

Évitez de floquer directement : Les pelouses, plantes, fleurs ou feuilles naturelles vivantes (Risques de détérioration et brûlures sur les végétaux naturels, dues au sel d'ammonium).

IV – PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation de fortes concentrations, retirer le sujet de la zone contaminée par les poussières lors de l'application du produit. S'il est inconscient, le mettre en position latérale de sécurité, et dans tous les cas, le garder au repos et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à grandes eaux et retirer les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes. Dans tous les cas consulter un spécialiste.

En cas de forte ingestion, ne surtout pas tenter de faire vomir. Faire hospitaliser le sujet dans les plus brefs délais

V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

- 5.1 : **Moyens de lutte contre l'incendie** : Le produit fini est **M1 (c.f PV M1 du LNE, validité jusqu'au 28/10/2030)**
- 5.2 : **Prévention des explosions et des incendies** : Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.



VI – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 : **Les précautions individuelles** : Porter un système de protection oculaire et respiratoire lors de l'application du produit (poussières).
- 6.2 : **Les précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter, par précaution de bouchage uniquement, la contamination des égouts, des eaux de surface, des eaux souterraines.
- 6.3 : **Les méthodes de nettoyage** : Se nettoie à l'eau sous pression du réseau ou haute pression.

VII – PRECAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

- 7.1 : **Manipulation et emploi** : Instruire le personnel manipulant des risques présentés et précautions à observer. Utiliser autant que possible des moyens de protection des yeux et de la peau, en raison des poussières de cellulose, lors de l'application sur des décors.
- 7.2 : **Stockage** : Stocker les produits au sec. Crain l'humidité pour les applications (Bouchage des tuyauteries de la machine à floquer)

VIII – PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 : Gants, lunettes, masque et vêtements de protection doivent être utilisés lors de l'application.

IX – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- 9.1 **Apparence/Forme** : Poudre
- 9.2 **Couleur** : Blanc
- 9.3 **Odeur** : Sans Odeur
- 9.4 **pH** : ≈ 6
- 9.5 **Point de Fusion** : 500°C-518°C (≈ 932° F.)
- 9.6 **Point d'ébullition initial** : Décomposition
- 9.7 **Point d'éclair** : N/A
- 9.8 **Taux d'évaporation** : N/A
- 9.9 **Inflammabilité** : Combustion à très haute température
- 9.10 **Inflammabilité Supérieure/Inférieure** : N/A
- 9.11 **Limites d'explosivité** : N/A
- 9.12 **Pression de Vapeur** : N/A
- 9.13 **Densité de Vapeur** : N/A
- 9.14 **Densité/Gravité Spécifique** : N/A
- 9.15 **Solubilité dans l'eau** : Insoluble
- 9.16 **COV (composé organique volatile)** : N/A
- 9.17 **% Volatilité** : N/A



X – STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

Stabilité : Stable dans des conditions normales de stockage.

Réactions dangereuses : Aucune connue dans des conditions normales d'utilisation/de stockage.

Conditions à éviter : Chaleur excessive, matières incompatibles.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, anhydride acétique, potassium/zirconium élémentaire.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique émet des fumées âcres et des oxydes de carbone.
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES AVANT ou APRES APPLICATIONS

- Pas de restrictions sauf ingestion à forte dose (Voir paragraphe IV avant ou après application et séchage)
- Pas de restrictions sauf forte inhalation de poussières lors de l'application sur les décors

La toxicologie **après application** est quasi-nulle dans des tests normaux. Il est en revanche fortement déconseillé de faire ingurgiter le produit appliqué sur les décors, à l'Homme ou à un animal. En effet, les fortes ingestions de cellulose peuvent donner lieu à des troubles digestifs.

Cancérogénicité : Ne contient pas d'ingrédients considérés comme cancérogènes par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

Mutagénicité : Non dangereux.

Effets sur la reproduction : Non dangereux pour l'activité oestrogénique.

Tératogénicité : Non dangereux.

XII – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

A. Danger pour l'environnement : Aucun danger spécifique signalé, même pour les installations classées pour la protection de l'environnement. (Consultable dans la brochure n°1001 du Journal Officiel, aux numéros 1431, 1432, 1433 et 1434.).

B. Biodégradabilité : Le produit Cellulose « Super White » est **biodégradable à 96,03%** en taux de biodégradation absolue. Conformité de la biodégradabilité aérobie ultime à la norme NF EN 14995.

Certificat de biodégradabilité et d'absence d'activité oestrogénique disponible sur demande.

C. Legislation Européenne sur les produits chimiques (REACH) :

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2023/2055 DE LA COMMISSION du 25 septembre 2023 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les microparticules de polymère synthétique.

Conforme à l'annexe XV dudit règlement excluant de cette directive, les polymères hydrosolubles et/ou d'origine naturelle et non modifiés chimiquement, ce qui correspond à la composition de notre produit « Super White » :

«Le dossier annexe XV exclue les polymères dégradables ou solubles dans l'eau et les polymères naturels qui n'ont pas été chimiquement modifiés, du fait qu'ils ne présentent pas la même persistance à long terme et ne contribuent donc pas au risque identifié. »

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R2055>

<https://echa.europa.eu/documents/10162/b56c6c7e-02fb-68a4-da69-0bcfd504212b>

Pyrofolie's - 15 Rue Victor Baltard - 77410 Claye-Souilly - FRANCE

Tel : 00 33 1 60 94 20 64 - Fax : 00 33 1 60 07 17 03 - @: guillaume@pyrofolies.com



XIII – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit floqué : Nettoyer le site d'enneigement avec un jet d'eau sur les arbres et plantes artificielles, pans de murs, murets, bordures de pierres, dalles de béton et bitume etc.

Sur les supports (toitures de chalet, bitume etc...), rouler la ouate préalablement posée avant le flocage, et mettre en déchetterie. Les petits résidus blancs restants se bio-dégraderont rapidement avec le temps.

XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Notre produit n'est pas concerné par la réglementation sur le transport.

XV – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

Notre produit n'est ni concerné par la réglementation du code de la santé, ni par celui de l'hygiène et la sécurité du travail.

XVI – AUTRES INFORMATIONS

A/ Notre produit de décor de neige à base de fibres de cellulose ne doit pas être utilisé à d'autres fins que l'enneigement ou la réalisation de décors.

Toute autre utilisation hors de notre procédé et machinerie n'engendrera en aucune façon notre responsabilité.

L'utilisation d'autres produits dits "similaires" engendrent **l'obstruction** de notre système et de plus, ne **perdurent pas** lors d'intempéries. De la même façon, notre garantie ne couvrira pas les dommages subis, de quelque nature que ce soit, ainsi que notre responsabilité.

B/ Protéger lors des applications d'enneigement en extérieur, les véhicules, vitrines etc. éviter d'appliquer le produit dès lors qu'il y a un vent violent.

Il est nécessaire que les éléments enneigés par notre procédé, puissent se nettoyer soit au jet d'eau, soit à l'aide d'un aspirateur ou d'une brosse.

Il faudra également éviter d'enneiger les plantes naturelles qui ne supporteraient pas notre produit ignifugeant.

C/ Plantes et feuillages sensibles : Éviter d'enneiger les plantes naturelles avec notre produit ignifugé. Celui-ci pourrait en détériorer la teinte (Couleur marron) et les rendre sèches (Type brûlures).

Les essences de sapins type Épicéa et Nordmann coupés sont fortement conseillés.

Pour les plantes fragiles et/ou végétaux vivants, utiliser nos autres produits **sans ignifugeant** :

(Regular Snow – Cellulose 100% naturelle) et/ou (Flock-Live – Cellulose 100% naturelle avec colle).



D/ Une fois appliquée et sèche (De 12 à 48 heures suivant l'hygrométrie), la neige (Cellulose avec colle et ignifugeant) se durcit et résiste aux intempéries et perdure dans le temps sous conditions que les pluies ne soient pas diluvienues et incessantes, et que les vents violents ne participent pas aux tempêtes excessives.

E/ Par contre, il faudra éviter d'enneiger sur des supports fraîchement peints ou teintés, ainsi que directement sur la terre. En effet, notre produit neige en absorbera les couleurs !

Il est fortement recommandé en extérieur de **poser au préalable** de l'enneigement, de la ouate ou du géotextile **sur tout support tels que bitume, béton, pierre ou toitures de chalets**.

Éviter l'enneigement de forte épaisseur de notre produit neige, car le poids de la matière cellulosique ne se maintiendrait pas sur des supports verticaux.

En faibles épaisseurs notre produit cellulose ne se maintient pas sous la pluie.

TENIR LE PRODUIT «SUPER WHITE» avant les applications, HORS DE PORTEE DES ENFANTS



FDS éditée le 11/08/2016 selon l'arrêté du 09 Novembre 2004 et l'article R.231-53 du Code du Travail.

FDS Révisée le 12/09/2023

FDS Révisée le 23/01/2024

FDS Révisée le 28/10/2025

Guillaume TROISGROS
Directeur département neige

Pyrofolie's - 15 Rue Victor Baltard - 77410 Claye-Souilly - FRANCE

Tel : 00 33 1 60 94 20 64 - Fax : 00 33 1 60 07 17 03 - @: guillaume@pyrofolies.com

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 28 octobre 2025

N° P253495 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : SAS PYROFOLIE'S
18 Rue Notre-Dame de Lorette
75009 PARIS
France

Marque commerciale : Super White - SnowHold

Description sommaire :

Composition globale : Matériau composé de cellulose, de cristaux d'ammonium, et d'amidon pré-gélatinisé.

Utilisation : Flocage neige artificielle sur sapins et éléments de décor.

Masse surfacique : (6600 ± 660) g/m² (déterminée par le LNE)

Epaisseur : (22,0 ± 2,2) mm environ (déterminée par le LNE)

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P253495 - DEC/1 du 28 octobre 2025

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P253495 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 28 octobre 2025

Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Thibaut CORNILLON

522 R 0900-02 Rév.G

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Établissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 • Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244